

DOCUMENT DE TRAVAIL 3 :

RENFORCEMENT DU COMMERCE INTRA-RÉGIONAL DU POISSON ET DES PRODUITS DE LA PÊCHE EN AFRIQUE

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Les produits de la pêche sont les plus importants produits stratégiques échangés en Afrique, leur commerce intra-régional représentant 24 % des volumes de denrées stratégiques échangés en 2015. Cependant, en pourcentage du commerce total, le commerce intra-africain a été très limité par rapport à d'autres blocs commerciaux régionaux à travers le monde. Malgré le potentiel du commerce intra-régional du poisson face à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle de la région, à la réduction de la pauvreté et à la croissance économique, ce type de commerce est souvent négligé dans les politiques nationales et régionales. Les efforts visant à stimuler le commerce intra-régional sont devenus des éléments de plus en plus importants de l'intégration régionale africaine et des programmes de développement économique. En 2014, la deuxième Conférence des ministres africains de la Pêche et de l'Aquaculture (CAMFA II) a approuvé le Cadre Politique et la Stratégie de Réforme de l'Union africaine pour la pêche et l'aquaculture en Afrique, qui donne la priorité au commerce du poisson et vise à promouvoir un commerce et une

commercialisation responsables et équitables du poisson. Toutefois, par rapport à d'autres produits alimentaires tels que les cultures, le poisson est moins présent dans les stratégies commerciales régionales. Par conséquent, le commerce intra-régional du poisson est resté largement informel, avec de faibles volumes échangés par les entreprises artisanales et les petites et moyennes entreprises, dont la plupart sont dirigées par des femmes.

Des études menées par WorldFish et l'UA-BIRA dans le cadre du projet FishGov ont montré que les communautés économiques régionales telles que la SADC, la CEDEAO, l'EAC et l'UMA ont effectivement amélioré les flux commerciaux de poissons, contribuant ainsi à la création d'échanges commerciaux bruts de poisson. Toutefois, le commerce du poisson n'a pas encore été consolidé dans le cadre de la CEEAC. Les résultats ont également montré que quatre corridors commerciaux à travers l'Afrique (Est, Centre, Ouest et Sud) sont interconnectés. Les résultats suggèrent que des politiques continentales sont nécessaires pour faciliter le commerce intra-africain.



Alors que les groupes commerciaux régionaux ont des politiques visant à réduire et à éliminer les droits à l'importation, les mécanismes d'application visant à faciliter la libre circulation transfrontalière des produits de la pêche sont inadéquats. En outre, les cadres existants ne sont pas spécifiques au poisson et ne traitent donc pas des aspects du commerce du poisson propres à l'industrie. De plus, les commerçants de poisson, en particulier les femmes, continuent de faire face à des défis, y compris les tarifs douaniers informels, lorsqu'ils essaient de faire passer les produits à travers les frontières de telle sorte qu'ils choisissent d'utiliser les routes commerciales informelles. Il en résulte un commerce transfrontalier informel endémique dont les chiffres ne sont généralement pas reflétés dans les comptes nationaux. Cela implique que si les chiffres transfrontaliers informels devaient prendre en compte le commerce informel, le commerce intra-régional pourrait être beaucoup plus élevé qu'il ne l'est actuellement. Parmi les autres défis, on peut citer l'insuffisance des infrastructures relatives au marché et au commerce, les coûts élevés des transports, la complexité et l'absence d'alignement des règles commerciales et le manque d'information sur les marchés.

À l'avenir, il est recommandé que l'Afrique ait une politique commerciale intra-africaine qui dépasse les frontières régionales. En outre, l'Afrique doit envisager des investissements à tous les niveaux des chaînes de valeur de la pêche et de l'aquaculture qui doivent prendre en compte les besoins, les défis et les opportunités spécifiques des régions et des pays. La participation du secteur privé et des organisations non gouvernementales à des activités commerciales essentielles dans le secteur de la pêche devrait être encouragée. Il faut des politiques, des programmes et des initiatives à l'échelle nationale, régionale et continentale qui amélioreront la valeur ajoutée des produits de la pêche par la transformation pour assurer la compétitivité sur les marchés nationaux, régionaux et mondiaux. L'accès aux marchés régionaux pour les petits et moyens producteurs de poisson doit également être amélioré. Les pays doivent également améliorer les méthodes de collecte de données sur les pêches afin de capturer efficacement toutes les

espèces et les quantités de poissons qui font l'objet d'un commerce national et transfrontalier.

INTRODUCTION

Le poisson et les produits de la pêche figurent parmi les produits alimentaires les plus échangés dans le monde, les pays en développement représentant l'essentiel des exportations mondiales de poissons (FAO, 2017). Le poisson et les produits de la pêche exportés des pays en développement représentent 20 % de toutes les exportations agricoles et agroalimentaires. Le poisson (y compris les fruits de mer) est l'un des produits les plus commercialisés, représentant environ 10 % de l'ensemble du commerce alimentaire (en valeur) et dépassant la valeur du sucre, du maïs, du café, du riz et du cacao combinés (Gephart et Pace, 2015). 40 % de la production de fruits de mer (en volume) fait l'objet d'échanges internationaux et ce pourcentage a augmenté au cours des dernières décennies. Le commerce des fruits de mer a également évolué au cours de la récente période de croissance du commerce mondial des fruits de mer. Le niveau élevé du commerce international expose la grande majorité des fruits de mer à la concurrence commerciale et a entraîné une incidence des prix internationaux des fruits de mer sur les prix intérieurs des fruits de mer qui ne font pas l'objet d'échanges internationaux.

Le commerce joue un rôle majeur dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture en tant que créateur d'emplois, fournisseur de denrées alimentaires, générateur de revenus et contributeur à la croissance économique et au développement, ainsi qu'à la sécurité alimentaire et nutritionnelle (le poisson constituant une source importante de nutriments pour les pauvres et étant souvent la forme la moins chère de protéines animales). Pour de nombreux pays en développement, le commerce du poisson représente une source importante de recettes en devises étrangères. En 2016, les exportations des pays en développement ont été évaluées à 76 milliards USD et leurs recettes nettes d'exportation de poisson (exportations moins importations) ont atteint 36 milliards USD, soit plus que pour ce qui concerne l'ensemble des produits agricoles.

Table 1: Relative shares in the fishery sector by geographical and economic regions (2013)

	Production totale des pêches et de l'aquaculture	Pêches de capture	Aquaculture	Exportations de produits de la pêche	Importations de produits de la pêche
	Part dans la quantité totale (%)			Part dans la valeur totale (%)	
Asie	69,7	55	89,1	39,6	31,2
Afrique	5,9	8,6	2,3	4	4,5
Amérique	13,5	20,3	4,4	19,8	61,6
Europe	10	14,6	4	34,5	42,8
Océanie	0,9	1,3	0,3	2,2	1,5
Monde	100	100	100	100	100
Pays en développement	82,4	73,6	94	54,4	27,7
Pays développés	17,6	26,3	6	45,6	72,3
PFRDV	13,8	15,7	11,3	5,6	2,8

Source: FAO 2017

En étant l'un des produits les plus échangés dans le commerce international, le poisson occupe une position particulière dans le débat actuel sur la mondialisation des marchés et le rôle que le commerce international peut jouer dans le développement économique et la réduction de la pauvreté. La question d'un lien potentiel entre le commerce du poisson et la sécurité alimentaire est apparue comme un problème majeur à différents niveaux des communautés internationales au cours de la dernière décennie. De l'avis général, l'exportation du poisson peut servir de moteur de croissance pour les pays en développement dotés d'importantes ressources halieutiques grâce aux devises générées par ce commerce, qui peuvent être utilisées pour rembourser la dette internationale, payer des factures d'importation à croissance rapide et financer les opérations des gouvernements nationaux (Ahmed, 2003). Les recettes en devises peuvent également être utilisées pour importer des volumes beaucoup plus importants d'aliments à bas prix pour approvisionner le marché intérieur, contribuant ainsi à la sécurité alimentaire nationale. En outre, le commerce de la pêche peut contribuer indirectement au développement économique par la création de nouveaux emplois et l'augmentation des revenus au sein du secteur. D'autre part, le groupe « anti-fish trade » soutient que le commerce de la pêche a une incidence négative sur la sécurité alimentaire et l'économie locale. De ce point de vue, les politiques axées sur le commerce de la pêche sont nuisibles pour les populations locales, car elles entraînent un déclin de l'offre locale de poisson et des options de moyens

de subsistance pour les pauvres. Certains soutiennent également que les politiques de pêche axées sur le commerce entraînent des pertes d'emplois locaux et nuisent au développement de l'industrie nationale de la pêche. Malgré ces deux points de vue différents, Béné (2008) n'a trouvé aucune preuve statistique des effets négatifs du commerce du poisson sur la sécurité alimentaire. Il n'a pas non plus trouvé de preuves pour soutenir l'affirmation selon laquelle le commerce international du poisson contribue efficacement au développement économique national et/ou au bien-être.

Dernièrement, les efforts se sont intensifiés pour améliorer la disponibilité et l'accès au poisson et aux produits de la pêche pour plus de 400 millions de personnes sur le continent qui dépendent du poisson comme source vitale de nutrition par le commerce du poisson (Ayilu et al., 2016). Le commerce du poisson et des produits de pêche entre les pays africains devient de plus en plus important pour la sécurité alimentaire, la nutrition et le développement économique de la région. La première conférence des Ministres africains des Pêches et de l'Aquaculture a permis de formuler un certain nombre de recommandations, y compris l'élimination des obstacles au commerce par le biais de zones de libre-échange afin de faciliter le commerce intra et inter-régional du poisson et des produits de la pêche (Union africaine, 2010). Les CER et l'Agence du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) de l'Union africaine ont donc donné la priorité au renforcement du commerce

régional et ont identifié le poisson et les produits de la pêche comme des produits de base essentiels pour l'investissement et l'appui aux politiques. Bien que la pêche et l'aquaculture aient un grand potentiel pour contribuer à la réduction de la pauvreté et à la sécurité alimentaire et nutritionnelle, la réalisation de ce potentiel est limitée par le manque de compréhension par les décideurs politiques des opérations et de la dynamique des marchés du poisson et le rôle inadéquat des communautés économiques régionales (CER) dans la facilitation du commerce intra-régional du poisson.

Reconnaissant les contributions vitales de la pêche africaine à la sécurité alimentaire et aux revenus de plusieurs millions d'Africains et à la réduction de la pauvreté et au développement économique du continent, les chefs d'État et de gouvernement africains ont approuvé le Plan d'action de l'UA-NEPAD pour le développement de la pêche et de l'aquaculture en Afrique lors du Sommet « Poisson pour tous » organisé par le NEPAD à Abuja en 2005 (CUA-NEPAD, 2014). Lors de la première réunion d'experts de la Conférence des Ministres de la pêche et de l'aquaculture qui s'est tenue à Banjul (Gambie), les experts ont recommandé de réduire au minimum les obstacles au commerce du poisson et des produits de la pêche afin de faciliter le commerce intra et inter-régional et d'accroître les possibilités de création de richesses des ressources halieutiques africaines (Union africaine, 2010). Après la conférence CAMFA, WorldFish, l'UA-BIRA et le NEPAD par l'intermédiaire de FishGov ont mis en œuvre un projet, le programme Fish Trade, conçu pour renforcer les capacités des organisations régionales et panafricaines afin d'aider leurs États membres à mieux intégrer le commerce intra-régional du poisson dans leurs programmes de développement et de sécurité alimentaire.

3. TENDANCES DES IMPORTATIONS ET DES EXPORTATIONS DE POISSON

Le commerce mondial du poisson et des produits de la pêche s'est considérablement développé au cours des dernières décennies, alimenté par l'augmentation de la production halieutique pour répondre à la demande d'une population humaine croissante, mais aussi par des changements dans les habitudes alimentaires et le mode de vie, en passant de la viande rouge aux protéines

blanches. Ainsi, le commerce international du poisson et des produits de la pêche a augmenté au cours des dernières années pour atteindre 143 milliards USD en 2016, avec une moyenne sur 3 ans de 141 milliards USD (FAO, 2017). Les projections jusqu'en 2026 indiquent que le commerce du poisson continuera à se développer. Les pays développés dominent les importations de poisson, même si leur part a diminué ces dernières années (71 % des importations mondiales en 2016, 80 % en 2006 et 84 % en 1996). Le commerce africain du poisson et des produits de la pêche a connu une forte croissance au cours de la période 1990-2007, comme le montre la figure 1 ci-dessous.

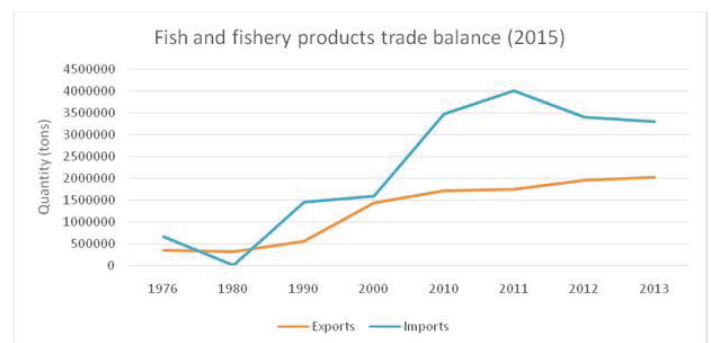


Figure 1 : Commerce du poisson et des produits de la pêche en Afrique
Source: FAO FishStat (2017)

Bien que le poisson soit le principal produit agricole d'exportation de l'Afrique (en termes de quantité), le continent est un importateur net de poissons et de produits de la pêche de faible valeur. Les poissons et fruits de mer en provenance des pays en développement ont tendance à être importés sous forme de poissons entiers ou de filets de poisson congelés, tandis que la plupart des exportations en provenance des pays en développement constituent des produits de la pêche frais à faible valeur ajoutée. Les importations de produits de la pêche de l'Afrique continentale proviennent principalement d'Europe (35 %) et, dans une proportion à peu près égale, d'Asie (22 %) et d'autres pays africains (Gordon et al., 2013). En 2015, les importations de poisson en Afrique étaient dominées par le Nigeria, le Ghana, la Côte d'Ivoire, l'Égypte, l'île Maurice, le Cameroun, l'Afrique du Sud, l'Angola, la RDC et le Bénin (Figure 2). D'autre part, les exportations de poisson sont dominées par le Maroc, la Namibie, la Mauritanie, le Sénégal, l'Afrique du Sud, les Seychelles, le Nigeria, l'île Maurice et la Tanzanie (Figure 3).

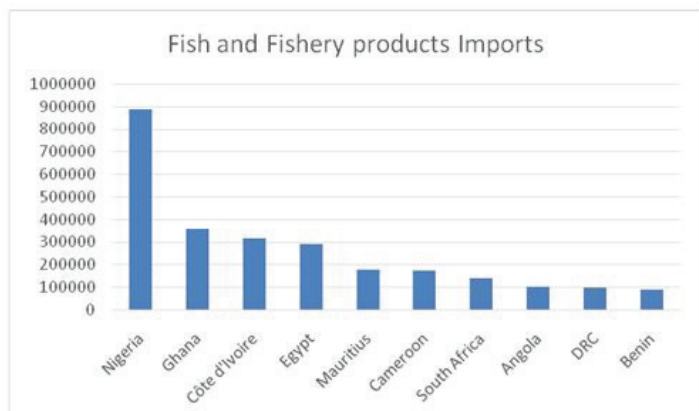


Figure 2: Les dix premiers exportateurs de poissons et de produits de la pêche en Afrique

Source: FAO FishStatJ (2017)

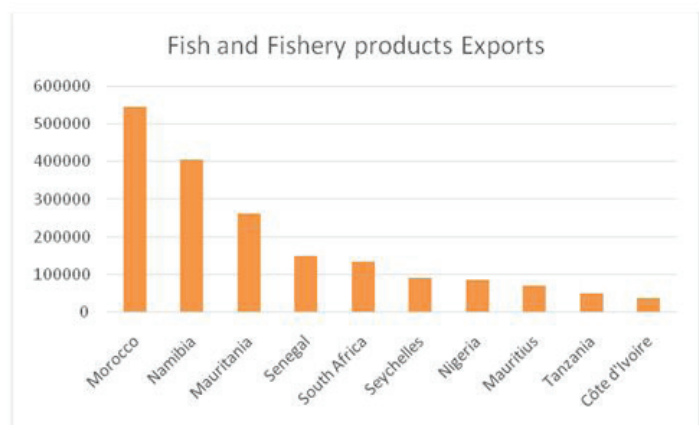


Figure 3: Les dix premiers importateurs de poissons et de produits de la pêche en Afrique

Source: FAO FishStatJ (2017)

Outre le fait que l'Égypte est le premier producteur de tilapia, le marché égyptien est également approvisionné par des importations d'espèces de poissons de faible valeur telles que le tilapia et le pangasius en provenance de Chine, du Vietnam et de Thaïlande, qui concurrencent directement la production locale de poissons d'élevage. Sur le plan international, l'Égypte exporte du tilapia vers l'Arabie saoudite et d'autres pays arabes et africains. Macfadyen et al. (2012) ont noté que les perspectives d'avenir du marché intérieur des tilapias dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord sont encourageantes compte tenu de l'augmentation prévue de la population dans la région, de l'intérêt à accroître la production de tilapia et de l'acceptation croissante du tilapia par les consommateurs.

Il convient de noter que, bien que l'Afrique soit un importateur net de produits de la pêche, la valeur des exportations a été globalement supérieure à celle des importations. Cela implique que l'Afrique

peut exporter des produits de la pêche de grande valeur alors qu'en retour, le continent importe des produits de faible valeur, comme le montre la Figure 4 ci-dessous. Gordon et al., (2013) ont noté que les importations de poisson en Afrique sont dominées par les petits pélagiques, y compris les anchois, les harengs, les maquereaux et les sardines. Il s'agit également des principales espèces pêchées à des fins non alimentaires, y compris la réduction en farine de poisson et en huile de poisson pour l'alimentation du bétail et de l'aquaculture. Les niveaux de prix des espèces de poisson visées par la réduction tendent à être sensiblement plus bas que ceux destinés à l'usage humain direct. Avec de faibles niveaux de production aquacole, la plupart de ces importations sont destinées à la consommation humaine et non à la conversion en aliments pour animaux, ce qui place les consommateurs africains en concurrence avec l'industrie mondiale de l'alimentation animale. L'Afrique représente 24 % des importations mondiales de petits poissons pélagiques de subsistance en volume. Le commerce du poisson et des produits de la pêche est dans une large mesure stimulé par la demande des pays développés.

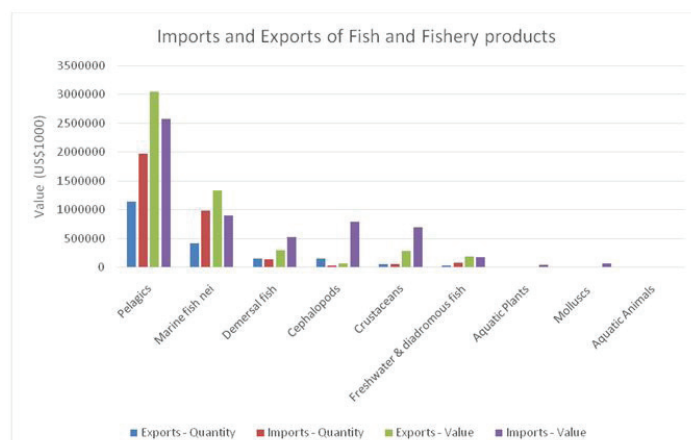


Figure 4: Importations et exportations de poissons et de produits de la pêche en Afrique (par classification FAOSTAT) en 2015

Source: FAO FishStatJ (2017)

La croissance démographique et l'urbanisation en Afrique continueront probablement d'être les principaux moteurs du commerce et de la consommation de poisson. En raison de la croissance rapide de la population, qui est estimée à 2,3 % par an au cours de la période 2010-30, la demande totale de consommation de poisson alimentaire augmenterait considérablement (de 30 % entre 2010 et 2030) (Banque mondiale, 2013). L'offre de poisson est censée augmenter de 2,6 millions de tonnes par an d'ici 2030 afin de maintenir le taux

de consommation actuel (World Fish Center, 2009). La consommation moyenne de poisson par habitant en Afrique est de 8,3 kilogrammes, ce qui est inférieur au niveau recommandé de 17 kilogrammes (Mwina, 2012) et à la moyenne mondiale de 18,9 kilogrammes (Mapfumo, 2015) de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.

COMMERCE INTRA-AFRICAIN DU POISSON

Le potentiel du secteur de la pêche en Afrique pour générer une plus grande sécurité alimentaire et nutritionnelle et aider à réduire la pauvreté tant au niveau des ménages qu'au niveau national est énorme. Le poisson est une source de protéines animales accessible dans la plupart des pays les plus pauvres d'Afrique. Cependant, l'offre de poisson dans la région ne répond pas à la demande et il existe d'importantes pénuries dans certains pays très pauvres où l'on en a le plus besoin. Par exemple, la consommation de poisson par habitant en Afrique serait de 9,7 kg par an, ce qui est inférieur à la moyenne mondiale de 18,9 kg/an, certains pays comme le Congo, le Gabon, le Libéria, le Malawi et l'Afrique du Sud connaissant une consommation par habitant stagnante ou en baisse. Les transformateurs et les commerçants de poisson, ainsi que les dirigeants gouvernementaux et d'autres partenaires au développement, ont commencé à exiger un changement dans la façon dont l'Afrique fait le commerce de son poisson. Au cours des dernières décennies, il existe eu une augmentation significative de la formation de blocs économiques pour faciliter le commerce. Cependant, le commerce intra-africain en pourcentage du commerce total a été très limité par rapport à d'autres blocs commerciaux régionaux.

Les produits de la pêche sont les plus importants produits stratégiques échangés en Afrique ; le commerce intra-régional de ces produits représente 24 % des volumes des denrées stratégiques échangés en 2015. Ils sont également représentés dans le sixième Objectif de développement durable ; celui-ci préconise l'alignement des stratégies de gouvernance et de négociation sur ce secteur sensible à l'environnement (CNUCED, 2018). En 2015, seuls 34 % de tous les

produits de la pêche échangés en Afrique étaient fournis localement. Les importations représentaient une forte concurrence pour les producteurs africains, ce qui correspond à 66 % du poisson consommé sur le continent. Les importations non africaines consistent principalement en produits à base de poisson frais, réfrigérés et congelés de faible valeur et de grande quantité, provenant principalement des États-Unis, du Chili, de la Thaïlande, de l'Union européenne et de la Chine. Si l'on considère uniquement les fournisseurs africains, cinq pays étaient responsables d'environ 99 % de l'ensemble du commerce intra-africain (CNUCED, 2018).

Malgré la présence de marchés potentiels de poissons d'outre-mer, on s'attend à ce que les marchés intérieurs et régionaux africains continuent d'être la principale destination à mesure que la demande locale de poisson augmente. Le marché intérieur sera la principale destination car les coûts de production et de transport ainsi que les prix locaux sont susceptibles de continuer à fournir un meilleur rendement. On s'attend à ce que les producteurs locaux n'aient pas besoin d'investissements lourds pour atteindre les normes de qualité exigées par les marchés intérieurs. De plus, les importateurs seront de plus en plus confrontés à des tarifs d'importation élevés et à d'autres obstacles non tarifaires à mesure que plusieurs pays producteurs tenteront de protéger leurs industries aquacoles locales. Les récentes interdictions d'importation de poisson et l'introduction de quotas d'importation et de tarifs douaniers au Ghana et au Nigeria en sont des exemples.

Le marché de la production nationale africaine est confronté à une forte concurrence des importations de tilapia en provenance de Chine et d'autres grands producteurs d'Asie. Par exemple, Gordon et al. (2013) ont noté que 84 % des volumes d'importation de poissons de faible valeur en Afrique sont dominés par le Nigeria, le Ghana, la Côte d'Ivoire, le Cameroun et la RDC. L'analyse de la figure 8 montre que l'Angola est également l'un des principaux importateurs de poisson en Afrique. Les marchés de poissons nigériens, par exemple, sont inondés d'importations de stockfish (séché et/ou salé) en provenance de certains pays

européens au Nigeria. En 2011, le Ghana a importé 250 000 tonnes métriques de maquereaux, chinchards, sardines et sardinelles congelés en provenance de Mauritanie, du Royaume-Uni, de Pologne, des Pays-Bas et de Belgique. Afrique.

Encadré 1 : L'afflux de tilapia chinois sur les marchés africains

Le tilapia produit par les Chinois a connu une recrudescence des réactions sur leurs principaux marchés d'exportation des États-Unis et d'Europe récemment. Les consommateurs soucieux de l'environnement et de la santé dans ces marchés développés ont commencé à s'interroger sur la durabilité environnementale des méthodes de productions de la Chine et la valeur nutritionnelle/les effets sanitaires du tilapia élevé dans les systèmes d'étangs chinois. En raison de ce opposition, les producteurs chinois de tilapia tentent d'améliorer l'état environnemental et sanitaire de leur production, mais des années d'enracinement des méthodes de production et d'importantes quantités de pollution des eaux naturelles par l'industrialisation et la nature décentralisée du régime de production à petite échelle entravent ces efforts. Ainsi, de nombreux exportateurs se tournent vers des marchés moins soucieux de l'environnement et des soins de santé, en particulier en Afrique, où les consommateurs sont plus préoccupés par le prix que par la qualité.

Source : Urban-Econ Development Economists (2014)

Les efforts visant à stimuler le commerce intra-régional sont devenus des éléments de plus en plus importants des programmes d'intégration régionale et de développement économique de l'Afrique. Ces efforts visent notamment à résoudre les problèmes liés à la mauvaise qualité des infrastructures liées au commerce dans la région et à promouvoir des initiatives de facilitation du commerce visant à faciliter le commerce transfrontalier dans la région. En 2014, la deuxième Conférence des Ministres africains de la Pêche et de l'Aquaculture a approuvé le cadre politique et la stratégie de réforme de l'Union africaine pour la

pêche et l'aquaculture en Afrique, donnant la priorité au commerce du poisson et visant à promouvoir un commerce et une commercialisation responsables et équitables du poisson. Au cours de la même année, les chefs d'État de l'Union africaine ont fait la Déclaration de Malabo visant à tripler le commerce agricole intra-régional d'ici 2025.

Dans une étude de Nankwenya et al. (2018), l'analyse des effets commerciaux des différentes CER sur le commerce régional du poisson à l'aide d'un modèle de gravité augmenté a révélé que la formation de la SADC, de la CEDEAO, de la CAE et de l'UMA ont effectivement amélioré les flux commerciaux du poisson, contribuant ainsi à la création d'échanges commerciaux bruts pour le poisson. Les résultats de cette étude, comme le montre le tableau 2 ci-dessous, soulignent que l'adhésion à la SADC a augmenté le commerce du poisson de 80,15 pour cent, l'adhésion à la CEDEAO a augmenté le commerce de 51,77 pour cent, l'adhésion à la CAE a augmenté le commerce de 113,24 pour cent et l'adhésion à l'UMA a augmenté le commerce de 91,67 pour cent. L'augmentation du commerce est beaucoup plus importante pour la SADC (80,15), suivie par l'UMA (91,67) et la CEDEAO (51,77), ce qui suggère que les pays de ces trois blocs ont considérablement augmenté les flux commerciaux entre eux.

Les résultats révèlent que l'EAC a créé plus de commerce de poisson pour ses membres. L'EAC est l'un des blocs économiques régionaux en Afrique qui est bien intégré économiquement et socialement. Cette intégration profonde a eu un effet positif sur le commerce du poisson dans ce bloc. L'étude a également révélé que la SADC a créé plus d'échanges commerciaux avec ses membres, peut-être en raison de la présence du protocole de la SADC sur les pêches qui est en vigueur. Le protocole, entre autres, stipule la nécessité de réduire les barrières commerciales afin de promouvoir le commerce dans la région (SADC, 2001). La création d'une zone de libre-échange dans la SADC pourrait également contribuer à l'augmentation des flux commerciaux, même s'il a été constaté que certains pays n'ont pas pleinement mis en œuvre l'accord de libre-échange.

Tableau 2 : Intensité des échanges commerciaux à l'aide d'un modèle de gravité augmenté

Variable	Intensité des échanges commerciaux
Distance	-0,1697***
PIB de l'exportateur	0,0759***
PIB de l'importateur	0,1370***
Population exportatrice	0,0419**
Population importatrice	0,0290
Production de l'exportateur	0,3611***
Production de l'importateur	-0,0465**
Prix du poisson pour l'exportateur	-0,0237
Prix du poisson pour l'importateur	-0,0164
Taux de change réel	-0,0004
SADCC	0,8015***
EACc	1,1324***
CEDEAOc	0,5177***
CEEACc	-0,2434
UMAc	0,9167***
Colonie commune	0,0848
Langue commune	0,0267
Frontière commune	0,6010***

Source: Nankwenya et al. (2018).

Commerce transfrontalier informel du poisson

Les circuits et réseaux informels occupent une place importante dans la distribution de denrées alimentaires en Afrique. Sur l'ensemble du continent africain, on estime que le commerce transfrontalier informel du poisson représente environ 43 % du produit intérieur brut officiel. Une grande partie de ce commerce transfrontalier n'est pas le fait de grands commerçants, mais plutôt de petits commerçants qui traversent régulièrement la frontière. Ce petit commerce n'est pas seulement important pour l'approvisionnement en marchandises des différentes régions concernées, il constitue également un moyen de subsistance important pour les petits commerçants eux-mêmes. De plus, ce sont surtout les femmes qui sont actives dans ce métier et qui permettent à leur famille de survivre. Toutefois, les commerçants rencontrent un grand nombre de difficultés. Outre les défis généraux auxquels sont confrontés ces travailleurs, les femmes commerçantes sont affectées par des dangers spécifiques.

Malgré le potentiel du commerce intra-régional du poisson dans la lutte contre l'insécurité alimentaire et nutritionnelle de la région ainsi que la réduction de la pauvreté par la création de richesses, ce type de commerce est souvent négligé dans les politiques nationales et régionales. Par conséquent, le commerce

intra-régional du poisson est resté largement informel, avec de faibles volumes échangés par les entreprises artisanales et les petites et moyennes entreprises, dont la plupart sont dirigées par des femmes. Les femmes sont des acteurs clés dans le commerce transfrontalier à petite échelle dans les parties sud de l'Afrique de l'Ouest (environ 90 % en Côte d'Ivoire, presque 100 % dans le sud du Ghana, du Togo et de la République du Bénin), en Afrique centrale (environ 71 %), en Afrique de l'Est (frontière Tunduma entre la Tanzanie et la Zambie, la majorité sont des femmes détaillants) et en Afrique australe, 70 % sont des femmes (WorldFish, 2018). La plupart de ces femmes sont vulnérables au harcèlement et ont un faible pouvoir de négociation. Malgré ce tableau sombre, il existe eu le cas de femmes qui ont eu beaucoup de succès dans la transformation et le commerce du poisson. A Lomé et Cotonou, il existe un groupe de femmes appelées les dames Mama Benz qui exercent principalement dans le commerce du poisson.

Encadré 3 : Quantités et valeurs du commerce transfrontalier du poisson au Ghana, au Togo et au Bénin

Les estimations effectuées sur trois marchés sélectionnés au Ghana ont révélé qu'un total de 6000 tonnes de poisson sont exportées de manière informelle vers le Togo et le Bénin voisins chaque année, avec une valeur marchande annuelle estimée à 18,6 millions USD. Il est important de noter que Gordon (2011) a estimé la valeur marchande totale du Ghana pour tous les produits de la pêche à 61 millions USD. Par conséquent, les estimations de quelques grands marchés aux poissons montrent que les volumes totaux du commerce national qui tiennent également compte du commerce informel pourraient être beaucoup plus élevés que les statistiques officielles du commerce. Pour les poissons transformés du Sénégal et du Mali, le principal point d'entrée est la ville de Korogho, située dans la partie nord de la Côte d'Ivoire, et ils entrent par Bamako au Mali. Les commerçants ivoiriens achètent les produits des grossistes sénégalais qui achètent le poisson dans les centres de transformation, principalement à Joal et à Mbour au Sénégal. À partir de Korogho, les produits sont distribués à Odienné, Ferkessedougou, Boundiali, Sinématiali, Man, Bouaké, Séguéla, Mankono et Yamoussoukro. Pour les produits destinés au Ghana, la ville de Bouna est le point de départ. Les produits de la pêche transformés sont rassemblés dans le village Vonkoro et transportés par pirogue sur la rivière Black Volta jusqu'à la frontière avec le Ghana. De la frontière, ces produits à base de poisson sont transportés jusqu'à Accra, en passant par la ville de Kumasi. Alors que les produits de la pêche congelés entrent officiellement dans le pays, avec des droits de douane et des permis d'importation, le poisson se déplace à l'intérieur du pays et traverse les frontières de manière informelle.

Source : Ayilu et al (2017) : *Informal artisanal fish trade in West Africa: Improving cross-border trade*

L'analyse des facteurs influençant la participation des commerçants de poisson au commerce transfrontalier informel du poisson en Afrique de l'Ouest a indiqué que l'accès à de bonnes routes, la distance du marché étranger de destination, la proximité de la frontière, l'appartenance à une association ou à un groupe de commerçants de poisson, l'accès aux moyens de communication, l'accès à l'information sur le marché, etc. étaient les facteurs importants influençant les commerçants à participer au commerce informel. En Afrique australe, le choix des routes commerciales transfrontalières informelles par les commerçants est influencé par le sexe des participants au commerce (plus de femmes que d'hommes), la forme de poisson, le mode de transport transfrontalier, les coûts d'exploitation, le temps nécessaire à la collecte du poisson, le prix du poisson sur les marchés transfrontaliers, la connaissance de la politique en matière de commerce informel et la dynamique politique. Les études ont révélé que les raisons de la participation des commerçants au commerce transfrontalier informel sont presque les mêmes d'un corridor à l'autre. Il est important de noter que l'éducation et la sensibilisation aux politiques nationales liées au commerce transfrontalier sont essentielles pour inciter les commerçants à ne pas utiliser les routes commerciales transfrontalières informelles.

Le commerce transfrontalier informel du poisson et des produits de la pêche à petite échelle est d'une grande importance dans les économies du Ghana et d'autres pays d'Afrique de l'Ouest. Ce commerce est également rentable. Dans une étude d'Ayilu et al., (2017), une marge de prix de 0,77 dollars américains/kg a été trouvée pour les commerçants voyageant entre le Sénégal et la Côte d'Ivoire, et la marge bénéficiaire brute était de 20,4% pour ceux qui se déplacent du Ghana au Togo et au Bénin. Pour les commerçants de poisson de la Côte d'Ivoire au Ghana, la marge bénéficiaire était de 10,41 dollars américains par jour de marché. Les profits tirés du commerce transfrontalier du poisson ont été jugés raisonnablement élevés, en termes de rendement brut ou net pour le poisson fumé, allant de 0,77 dollars américains le kilogramme à 3,35 dollars américains/kg dans la sous-région. De même, en Afrique de l'Ouest et en Afrique australe, des rendements positifs ont été

observés pour les différents acteurs du commerce transfrontalier du poisson. En Afrique australe, la rentabilité a été principalement observée chez les acteurs des petites espèces pélagiques en Zambie et au Malawi.

Encadré 4 : Pourquoi le commerce informel du poisson ?

Dans une étude de Mussa et al. (2017) sur les moteurs du commerce informel du poisson entre le Malawi et ses pays voisins (Zambie, Tanzanie et Mozambique), il a été découvert que les commerçants de poisson utilisent des circuits commerciaux informels en raison de la demande de certificats sanitaires, de permis d'exportation et d'importation, de la double imposition et de la corruption.

Certificat sanitaire

Les commerçants transfrontaliers étaient tenus de posséder un certificat sanitaire chaque fois qu'ils devaient emprunter la route officielle de la frontière avec des envois d'un pays à l'autre. Un certificat sanitaire est fourni par le département des pêches au prix de cinq mille kwacha du Malawi (9 dollars américains) et est renouvelé tous les mois. Une majorité des commerçants interrogés sont des ménages à faible revenu qui s'engagent dans le commerce transfrontalier comme un moyen de générer des revenus pour leurs moyens de subsistance et ils avaient du mal à s'occuper du certificat sanitaire qui était serait très coûteux selon les commerçants.

Permis d'exportation et d'importation

Les commerçants qui exportent ou importent des produits de l'extérieur du pays sont officiellement tenus de détenir un permis d'exportation ou d'importation délivré par le laboratoire vétérinaire central de la capitale du Malawi au prix de 10000 MK (18,02 dollars américains), quel que soit le volume de poisson exporté, et renouvelé à chaque voyage. En outre, les importateurs de poisson sont tenus de posséder un permis d'importation du pays d'où ils importent les produits. Les frais varient puisque ces certificats sont offerts par différents pays avec des arrangements institutionnels totalement différents.

Cette situation était considérée comme un fardeau pour les commerçants, car non seulement elle était coûteuse, mais elle était renouvelée à chaque voyage et les commerçants qui se trouvaient loin de la capitale étaient censés se rendre jusqu'à la capitale pour faire traiter leurs certificats, ce qui attirait d'autres coûts de la part des commerçants.

Double imposition

Les résultats de l'étude révèlent qu'il existe un taux élevé de double imposition des commerçants qui utilisent les routes commerciales officielles des deux côtés des postes frontaliers pour deux pays. En outre, malgré la double imposition, la plupart des opérateurs ne sont pas au courant des régimes fiscaux. Les commerçants de poisson ont signalé que les taxes varient constamment, ce qui les oblige à utiliser des circuits informels.

Corruption

Il a été signalé que la corruption était à une place centrale du processus, forçant les commerçants à utiliser les circuits commerciaux informels. Certains agents des postes-frontières ont profité du manque de connaissances des commerçants sur le régime fiscal pour les corrompre. Étant donné que les commerçants transfrontaliers traitent avec deux pays dans leurs opérations avec des arrangements institutionnels différents et dans la plupart des cas avec des langues différentes, certains agents exigent de l'argent pour leurs envois et leur donnent des faux papiers qui ne sont pas valables et à la fin, ils sont obligés de payer à nouveau aux postes de contrôle.

Source : Mussa et al. (2018) Informal cross border fish trade in Malawi and Zambia

Routes commerciales du poisson en Afrique

La cartographie des routes commerciales du poisson en Afrique montre qu'en Afrique australe, le Malawi importe les petits pélagiques de Tanzanie (Makwale, Haplochromis spp), du Mozambique (espèces Sardinella) et d'Afrique du Sud (espèces Scomber). En Zambie, les flux commerciaux de poisson ont montré que la RDC et la Namibie étaient les principaux importateurs

de produits de la pêche en provenance de Zambie avec la mention des espèces *Clupea* et *Oreochromis* comme principales espèces de poisson exportées. En termes d'importations, la Zambie a reçu des volumes relativement élevés de produits de la pêche en provenance d'Afrique du Sud et de Namibie par rapport aux autres pays commerçants. En Afrique de l'Ouest, les flux commerciaux entre le Nigeria et les pays voisins concernaient principalement le poisson-chat et le tilapia. Pour le Ghana, le Togo et le Bénin, la sardinelle, le tilapia séché salé, l'anchois, les crevettes sont les espèces qui dominent les flux commerciaux. Entre la Côte d'Ivoire et le Ghana, les flux commerciaux de poisson sont dominés par le tilapia séché salé, le poisson de rivière fumé, la sardinelle et les crevettes. En Afrique de l'Est, le commerce informel du poisson de Tanzanie vers la région est dominé par des commerçants de l'extérieur du pays. En Afrique centrale, il existe un énorme flux commercial de produits de la pêche entre le Cameroun et d'autres pays d'Afrique centrale, principalement du Cameroun vers le Nigeria, la Guinée équatoriale, le Gabon et le Congo. La figure 5 présente les routes commerciales du poisson à travers l'Afrique.

Défis du commerce intra-régional du poisson en Afrique

Malgré les succès commerciaux et le potentiel de marché du poisson et des produits de la pêche en Afrique, le secteur est toujours confronté aux défis des obstacles tarifaires et non tarifaires au commerce du poisson. Les barrières tarifaires permettent de protéger les producteurs nationaux contre les concurrents externes. Les obstacles non tarifaires comprennent des mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) strictes, des mesures de certification, des systèmes d'analyse des risques-points critiques pour leur maîtrise (HACCP) et la traçabilité des produits.

Accord SPS

L'Accord sur les mesures sanitaires et phytosanitaires et l'Accord sur les obstacles techniques au commerce (OTC) qui y est associé concernent l'application de la sécurité sanitaire des aliments et de la réglementation sur les animaux et les plantes au commerce international, en vertu de laquelle les pays qui ont adhéré à l'OMC sont autorisés à limiter les échanges commerciaux en fonction de la sécurité sanitaire des aliments, de la santé animale et végétale et des mesures environnementales. Ces accords ont un impact sur le commerce des produits de la pêche car ils fournissent aux gouvernements un instrument formel de renforcement des mesures nationales de sécurité alimentaire afin de protéger les consommateurs, et sont donc appliqués à des sources importées dont beaucoup proviennent d'Afrique et d'autres régions en développement. Les infrastructures telles que les installations de stockage et de transformation sont souvent inadéquates dans les pays en développement, constituant ainsi un obstacle au respect des exigences des mesures non tarifaires pour les producteurs et les transformateurs.

HACCP

Le HACCP, en tant que système international de gestion de la sécurité sanitaire des aliments, se consacre à l'identification des points d'un processus où des risques pour la sécurité sanitaire des aliments pourraient survenir et à la mise en place de mesures visant à les prévenir. Le système repose sur l'évaluation des dangers physiques, chimiques et biologiques à tous les stades

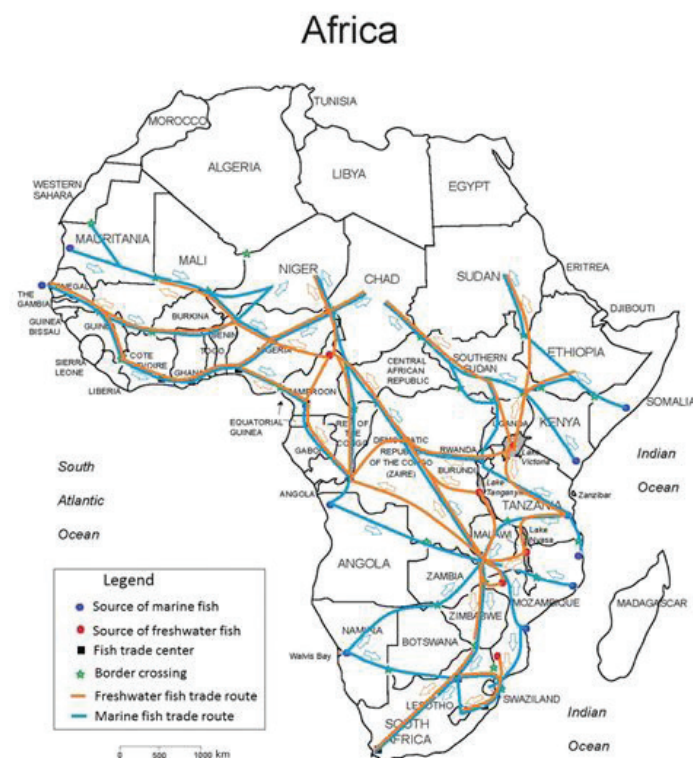


Figure 5: Principales routes commerciales du poisson à travers l'Afrique

Source: Fish Trade Corridor Studies (2018) under FishGov Project

de la production et de la préparation des aliments. En Afrique australe, le Mozambique et Madagascar - qui, avant le virus de la maladie des points blancs, produisaient de grandes quantités de crevettes - et l'Afrique du Sud ont des entreprises de transformation et d'emballage qui disposent d'installations conformes au HACCP. Leurs produits sont inspectés par les départements d'État ainsi que par les acheteurs en vue de s'assurer de leur conformité.

Les problèmes de manque de capacités pour faire appliquer le système HACCP et les directives connexes ont une incidence négative sur le continent. Plusieurs facteurs continuent d'influer sur les résultats des pays en développement en matière d'accès aux marchés internationaux. Il s'agit notamment des problèmes liés aux structures internes de certains pays, du manque d'infrastructures et de services adéquats, qui peuvent affecter la qualité des produits de la pêche et contribuer à leur perte ou à la difficulté de commercialisation. Ces facteurs entraînent le non-respect des normes mondiales de la chaîne de valeur relatives au tilapia. Certains pays en développement pourraient avoir des cadres réglementaires et des capacités institutionnelles inadéquates pour une gouvernance durable du secteur de la pêche.

Traçabilité

Une « chaîne de responsabilité » traçable s'est développée à partir des besoins des clients et des responsables de leur sécurité d'avoir des assurances concernant la sécurité alimentaire et, dans certains cas, les conditions de durabilité environnementale tout au long de la chaîne de production et après la récolte. La mondialisation de l'industrie du poisson en termes d'approvisionnement en matières premières, de transformation et de commercialisation a conduit à des demandes de traçabilité accrue des produits. Cela s'explique principalement par la longueur accrue de la chaîne d'approvisionnement, qui offre aux produits de la pêche davantage de possibilités de perdre de la qualité ou d'acquérir le potentiel de causer du tort au consommateur. Afin d'assurer à la fois la qualité et la sécurité des produits, davantage d'informations concernant l'approvisionnement et la transformation des produits doivent être communiquées tout au long

de la chaîne d'approvisionnement et, en fin de compte, au consommateur.

Certification et marquage

Outre l'éventail des réglementations publiques en matière de sécurité sanitaire et de qualité des aliments, une série de normes connexes ont été introduites par le secteur privé, les normes et la certification privées devenant des éléments importants du commerce et de la commercialisation de la pêche et de l'aquaculture au niveau international. La certification est la procédure par laquelle on donne l'assurance qu'un produit, un processus ou un service est conforme à des exigences spécifiques. Les normes relatives aux poissons et aux produits de la pêche peuvent être établies par des entreprises internationales, régionales, publiques et privées. Les normes fixées par les autorités publiques, généralement appelées « règlements techniques », sont en règle générale obligatoires.

Dans le domaine de la sécurité alimentaire, des systèmes de certification privés ont été mis en place pour vérifier le respect des exigences imposées par le gouvernement aux entreprises pour l'utilisation de systèmes de gestion de la sécurité alimentaire par ces dernières. Les normes privées diffèrent en termes de contenu, de méthodes de certification et de vérification, et en termes d'orientation. Les coûts de la certification peuvent être prohibitifs pour les opérateurs des pays en développement. Jusqu'à présent, les pays en développement ont été relativement peu exposés aux pressions de se conformer aux normes de sécurité et/ou de qualité privées. Ils fournissent généralement du poisson non transformé ou peu transformé, tandis que les normes privées s'appliquent principalement aux produits transformés à valeur ajoutée pour les marques de commerce ou les marques propres. En outre, la plupart des poissons des pays en développement sont échangés par le biais d'accords commerciaux de produits de base plutôt que par des contrats d'approvisionnement direct, de sorte qu'ils ont une interface directe limitée avec les détaillants et les systèmes de normes privées (Washington et Ababouch, 2011).

Pour que les pays en développement puissent tirer parti des possibilités offertes par les normes privées, ils doivent d'abord être en mesure de satisfaire aux exigences réglementaires obligatoires dans les pays importateurs. Toutefois, la certification selon des normes privées reste problématique pour de nombreux pays en développement. En général, les opérateurs certifiés des pays en développement tendent à être ceux qui sont à grande échelle et impliqués dans des chaînes d'approvisionnement plus intégrées avec des liens directs vers les marchés des pays développés (par le biais de relations d'équité ou d'approvisionnement direct). Les organismes de certification privés compétents dans le secteur de l'aquaculture comprennent la Global Aquaculture Alliance (GAA)/Aquaculture Certification Council (ACC), le code de conduite de la Federation of European Aquaculture Producers (FEAP) et l'Aquaculture Stewardship Council. À Madagascar, Unima, un producteur aquacole, a reçu la certification du Conseil d'intendance de l'aquaculture (ASC) pour sa ferme aquacole Aqualma.

Bien que la certification soit problématique pour de nombreux pêcheurs, éleveurs et transformateurs des pays en développement, elle pourrait également

constituer un outil d'engagement auprès des acheteurs à grande échelle. Les défis et les coûts de la certification doivent être mis en balance avec les opportunités potentielles d'accéder à des marchés de grande valeur et/ou de niche dans les principaux pays importateurs, et de participer à des relations d'approvisionnement direct, avec moins de volatilité des prix que sur les marchés aux enchères traditionnels (Washington et Ababouch, 2011).

Analyse SWOT du commerce intra-régional du poisson en Afrique

Le poisson et le commerce du poisson constituent un pilier de nombreuses économies africaines et représentent une source importante de recettes en devises étrangères, en plus du rôle important du secteur dans la production de revenus, l'emploi et la sécurité alimentaire. Le secteur de la pêche dans son ensemble emploie 12,3 millions de personnes en tant que pêcheurs à plein temps ou transformateurs à plein temps et à temps partiel, ce qui représente 2,1 % de la population africaine âgée de 15 à 64 ans. Le tableau 3 présente une analyse SWOT du commerce intra-régional du poisson en Afrique.

Table 3: SWOT Analysis of intra-regional fish trade in Africa

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • Le poisson est l'un des principaux produits d'exportation de l'Afrique • Les chefs d'État de l'Union africaine commencent à accorder la priorité au poisson dans le développement national et régional • Les chefs d'État de l'Union africaine ont fait la Déclaration de Malabo dans le but de tripler le commerce agricole intra-régional d'ici 2025 • Le commerce du poisson joue un rôle très important dans la contribution à la croissance économique et au développement, ainsi qu'à la sécurité alimentaire et nutritionnelle • Le poisson et les pêches sont représentés dans le sixième Objectif de développement durable • Participation active du NEPAD, du WorldFish Center, de l'UA-BIRA et des CER au commerce du poisson et aux activités liées à la pêche 	<ul style="list-style-type: none"> • Les importations en Afrique sont dominées par les poissons et produits de la pêche de faible valeur • Transformation et valeur ajoutée limitées du poisson • Les cadres existants en Afrique ne sont pas spécifiques au poisson et ne traitent donc pas des aspects du commerce du poisson propres à l'industrie • Soutien limité aux femmes transformatrices et commerçantes qui sont des acteurs clés dans le commerce du poisson • Exigences en matière d'importation et autres obstacles non tarifaires au commerce qui entravent le commerce régional du poisson • Manque de sensibilisation des commerçants transfrontaliers aux réglementations, procédures et frais liés au commerce • Absence d'harmonisation des normes de qualité au niveau régional/ continental pour la facilitation du commerce du poisson • Mauvaise organisation des acteurs du commerce du poisson pour leur permettre de faire pression en faveur de politiques

Possibilités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation de la demande intérieure et intra-africaine en raison de la croissance économique, de l'augmentation des populations, de l'urbanisation croissante et de l'épuisement des stocks de poissons sauvages • Dans la plupart des pays, le secteur aquacole en pleine croissance constitue un moyen d'accroître le commerce • Zone de libre-échange tripartite OSBP, COMESA-SADC-CAEAC et autres initiatives susceptibles d'améliorer le commerce intra-régional du poisson • Établissement et expansion de supermarchés offrant aux consommateurs des volumes de poissons et de produits de la pêche de haute qualité et constamment fiables 	<ul style="list-style-type: none"> • Infrastructures de marché, infrastructures frontalières, installations de stockage et réseaux de transport médiocres • commerce transfrontalier informel endémique du poisson, de telle sorte que les données relatives aux activités du commerce du poisson ne sont pas reflétées dans les rapports nationaux • Augmentation des importations du poisson (en particulier du tilapia) en provenance d'Asie (Chine) • Lenteur de l'intégration régionale pour l'accroissement des bénéfices du commerce intra-régional du poisson

POLITIQUES ET CADRES COMMERCIAUX

La collaboration entre les pays africains en matière de pêche a été facilitée principalement au niveau sous-régional, avec la participation active d'un grand nombre d'Organismes régionaux de pêche (ORP) et de CER (Banque mondiale, 2015). L'Union africaine (UA) a créé une unité des pêches au sein de la Commission de l'Union africaine, le Bureau inter-africain des ressources animales (UA-BIRA), afin de soutenir la coordination et la réforme à l'échelle régionale. En outre, la gestion concertée des pêches a été abordée dans le programme agricole de l'Agence de planification et de coordination du NEPAD (APCN) à travers le Partenariat pour les pêches africaines (PAF). Les principaux objectifs des CER dans le secteur de la pêche comprennent l'augmentation de la production de poisson pour une autosuffisance et la promotion du commerce du poisson à l'intérieur et à l'extérieur des régions.

En 2005, à Abuja (Nigeria), lors du Sommet UA/NEPAD « poisson pour tous », les Chefs d'État et de gouvernement africains (HSG) ont approuvé le Plan d'action du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) relatif au Développement de la pêche et de l'aquaculture en Afrique. Avant le Sommet d'Abuja, et pendant le Sommet des Chefs d'État et de gouvernement de Syrte en février 2004, ces derniers ont approuvé la Déclaration de Syrte qui chargeait la Commission de l'UA de promouvoir le développement des ressources halieutiques, d'améliorer les installations pour promouvoir la gestion post-récolte, y compris

la gestion des pêches dans les Zones économiques exclusives et la coopération régionale en matière de gestion des pêches.

Par ailleurs, lors du Sommet sur la sécurité alimentaire d'Abuja en décembre 2006, les Chefs d'État et de gouvernement se sont engagés à protéger le poisson comme l'un des produits de base stratégiques et ont affirmé leur engagement à atteindre l'autosuffisance en poissons à l'horizon 2015. L'étape marquante dans le développement du secteur des pêches en Afrique était la tenue de la première Conférence des ministres africains de la pêche et de l'aquaculture (CAMFA) à Banjul (Gambie) en septembre 2010. La CAMFA a ensuite été approuvée par la 18^e session de la Conférence des Chefs d'État de l'UA, en 2011, en tant qu'organe politique responsable de la pêche et de l'aquaculture, au sein de la Conférence des Ministres africains de l'Agriculture (CAMA).

En 2014, la Commission de l'Union africaine et l'Agence de planification et de coordination du NEPAD ont élaboré le Cadre Politique et la Stratégie de Réforme de la pêche et de l'aquaculture en Afrique. Cette politique a été formulée dans le but principal de faciliter le développement de politiques cohérentes pour la gestion durable des ressources halieutiques et aquacoles dans les États membres de l'Union africaine. Ce cadre politique a fait du développement durable de l'aquaculture un domaine prioritaire et il vise à relancer l'aquaculture durable tirée par le marché à travers une variété de stratégies et, le cas échéant, à soutenir les approches interventionnistes du développement de

l'aquaculture par des plans stratégiques et de mise en œuvre solides.

Depuis 2005, le continent a fait d'énormes progrès dans la restauration de la pêche et de l'aquaculture sur la priorité du développement national et régional. En même temps, de nombreux partenaires de développement et institutions de financement du développement ont réengagé d'importantes ressources en faveur du secteur. Toutefois, il reste encore des défis à relever. La faiblesse des capacités humaines et institutionnelles demeure un obstacle majeur à une réforme positive du secteur de la pêche et de l'aquaculture. Malgré son importance économique et sociale, la chaîne de valeur du secteur de la pêche du tilapia dans les pays africains est confrontée à un certain nombre de défis. Il s'agit notamment des approches de développement non coordonnées, du faible investissement, de la surexploitation de certains plans d'eau et de la sous-utilisation de certaines ressources, du faible développement de l'aquaculture et de la fragilité des liens entre la recherche, la gestion et d'autres acteurs publics et privés. En outre, le secteur de la pêche n'a pas été en mesure de réaliser tout son potentiel en raison de facteurs tels que l'insuffisance du financement, la dégradation de l'environnement et la tendance évolutive des problèmes d'accès aux marchés. Les infrastructures constituent la principale contrainte qui empêche ce secteur d'apporter sa pleine contribution à l'économie du pays. Il s'agit par exemple des mauvaises routes, du médiocre approvisionnement en électricité des sites de débarquement et de stockage du poisson, de la mauvaise infrastructure de débarquement du poisson, du faible approvisionnement en eau potable, des infrastructures des marchés, y compris les installations d'élimination des déchets, et du développement déficient des ressources humaines. Néanmoins, le scénario de l'aquaculture africaine a beaucoup changé au cours des cinq dernières années.

Tsamenyi et McIlgorm (2010) ont examiné la politique commerciale en ce qui concerne le poisson en utilisant les groupements commerciaux régionaux africains dont le COMESA, la SADC, l'EAC et la CEDEAO. Dans leur analyse, ils ont découvert que les cadres existants en Afrique ne sont pas spécifiques au poisson et ne traitent donc pas des aspects du commerce du poisson

propres à l'industrie. Ils ont noté que les politiques ne sont pas harmonisées entre les différents blocs commerciaux. Les groupes commerciaux régionaux ont pour politique de réduire et d'éliminer les droits de douane à l'importation. Faute d'une capacité efficace de perception de l'impôt national, de nombreux gouvernements nationaux dépendent fortement des taxes commerciales, ce qui ralentit probablement les progrès en matière d'harmonisation des tarifs douaniers commerciaux. Le manque d'harmonisation et/ou d'application des politiques commerciales et des réglementations sanitaires entre les États africains, la corruption, le harcèlement aux postes de contrôle continuent d'entraver le développement du commerce intra-régional du poisson et des produits de la pêche sur le continent.

Les efforts visant à stimuler le commerce intra-régional sont devenus des éléments de plus en plus importants des programmes d'intégration régionale et de développement économique de l'Afrique. Ces efforts visent notamment à résoudre les problèmes liés à la mauvaise qualité des infrastructures du commerce dans la région et à promouvoir des initiatives de facilitation du commerce visant à faciliter le commerce transfrontalier dans la région. Il est important que le commerce transfrontalier du poisson devienne partie intégrante de ces initiatives. Certaines de ces initiatives sur le continent, dans le cadre du commerce du poisson, peuvent être constituées en association, notamment les suivantes :

- *La zone tripartite de libre-échange COMESA-EAC-SADC*
La zone tripartite de libre-échange COMESA-EAC-SADC a été lancée en 2015 et s'étend du Cap au Caire. L'accord entrera en vigueur lorsque les deux tiers des 26 États membres l'auront ratifié.
- *Les frais de traitement du Régime commercial simplifié (STR) du COMESA*
Le COMESA a mis en œuvre le régime commercial simplifié par lequel les produits alimentaires de moins de 500 dollars américains (variable selon les différents États membres

du COMESA) passant par la frontière ne sont pas assujettis à l'impôt et encore moins aux frais de traitement à la frontière. Cela a été fait principalement pour alléger la pression et le temps d'attente au poste frontière et aussi pour protéger les petits commerçants qui jouent un rôle majeur dans le flux des denrées alimentaires.

- *Les Postes frontières à guichet unique (OSBP)*
Un OSBP est un système frontalier intégré qui vise à rassembler toutes les agences frontalières pour une amélioration de leurs performances grâce à des opérations rationalisées, coordonnées et harmonisées. Parmi les OSBP en Afrique, nous pouvons citer :
 - Le poste frontière de Chirundu (entre Harare et Lusaka)
 - Malaba (Ouganda/Kenya) en Afrique de l'Est
 - Cinkansé (Burkina Faso/Togo) en Afrique de l'Ouest
 - Le poste frontière à guichet unique Mwami/Mchinji.

L'application du concept de postes frontières équipés d'un guichet unique (OSBP), qui a été développé par les communautés économiques régionales pour simplifier le processus de sortie d'un pays et d'entrée dans un autre pour les commerçants de poisson, supprimera un obstacle majeur dans ce secteur. Les OSBP ont été développés pour faciliter le commerce transfrontalier, mais n'ont pas encore mis l'accent sur le commerce du poisson.

RECOMMANDATIONS

En examinant la croissance du commerce intra-régional du poisson en Afrique, il se révèle important d'envisager des investissements à tous les niveaux des chaînes de valeur de la pêche et de l'aquaculture. Il est nécessaire de planifier soigneusement un examen de l'énorme potentiel que les pays peuvent tirer du commerce intra-régional du poisson en tenant compte, entre autres, des besoins, des défis et des possibilités propres à chaque région et à chaque pays à différents niveaux

des chaînes de valeur de la pêche et de l'aquaculture. La participation du secteur privé et des organisations non gouvernementales à des activités commerciales essentielles dans le secteur de la pêche devrait être encouragée. Ci-dessous présentés quelques-uns des points d'action pour les décideurs, les gouvernements et les partenaires du développement.

Améliorer l'accès aux marchés régionaux pour les petits et moyens producteurs de poisson

Les marchés nationaux et régionaux africains devraient continuer d'être la principale destination du poisson produit localement à mesure que la demande augmente en raison de l'augmentation de la population et de l'urbanisation. Malgré le potentiel de marché existant pour le tilapia en Afrique, le secteur doit encore faire face à certains défis, y compris la forte concurrence du tilapia importé de Chine. En outre, la qualité actuelle du poisson produit dans la plupart des pays africains n'est pas adaptée aux marchés d'exportation en raison de la transformation limitée et de la valeur ajoutée. Pour relever ces défis, il faut des stratégies qui amélioreront l'accès aux marchés régionaux pour les producteurs nationaux. Les principales recommandations sont les suivantes :

- Réduire les barrières tarifaires et non tarifaires régionales et soutenir l'établissement des tarifs extérieurs communs afin de renforcer le commerce intra-régional du poisson
- Renforcer les capacités commerciales aux niveaux nationaux, en particulier pour les pisciculteurs et les pêcheurs locaux, et améliorer les infrastructures commerciales physiques et institutionnelles afin d'accroître le commerce et les investissements nationaux et intra-africains.
- Soutenir la mise en œuvre de mécanismes d'éco-étiquetage conformes aux politiques relatives à l'environnement aquacole et aux exigences en matière de biosécurité.
- Établir ou améliorer la participation du secteur privé au développement des marchés, notamment la fourniture des installations de la chaîne du froid pour les produits frais.
- Fournir un soutien financier aux transformateurs et commerçants de poisson artisanal, en particulier aux femmes entrepreneurs, afin de développer

davantage leurs entreprises.

- Renforcer les capacités de tous les acteurs de la chaîne de valeur de la pêche, en particulier les femmes qui ont le potentiel de transformer le système de marché.

Améliorer les méthodes de collecte de données sur les pêches afin d'assurer l'enregistrement de toutes les espèces et les quantités de poissons qui font l'objet d'un commerce national et transfrontalier.

- Ceci peut être réalisé par l'harmonisation avec les méthodologies de collecte de données existantes de la FAO/WorldFish/ ou des États.
- Les départements et les commissions de pêches pourraient coopérer avec les agences régionales de données sur les poissons, les institutions de recherche, les universités et les opérateurs du secteur privé pour partager les données.
- Les gouvernements devraient fournir un appui technique et financier aux organismes frontaliers pour les aider à s'acquitter efficacement de leurs tâches.

Formaliser et rendre plus transparentes les procédures d'exportation et d'importation appropriées et les frais applicables aux petits commerçants de poisson et établir davantage de postes frontières équipés d'un guichet unique (OSBP). Sur les actions spécifiques :

La transparence et la prévisibilité des réglementations, des procédures et des frais et redevances liés au commerce pourraient être assurées par la publication régulière de ces informations dans les journaux officiels et dans les médias, ce qui permettrait de dialoguer avec les parties prenantes et de faciliter les commentaires sur les réglementations nouvelles ou modifiées avant leur entrée en vigueur.

- Il est nécessaire d'harmoniser les documents/exigences en matière d'importation et d'exportation du poisson dans les CER ou dans la région.
- Les pays peuvent tirer parti du Poste frontière à guichet unique (OSBP) pour harmoniser les documents commerciaux relatifs aux produits de la pêche. Des efforts devraient davantage être faits pour intégrer le poisson dans les dispositions relatives aux Postes frontières à guichet unique (OSBP).

- Mise en application des traités africains signés relatifs au commerce, y compris le nouvel ALE (Zone continentale africaine de libre-échange).
- Harmonisation, appropriation et mise en œuvre des normes régionales en matière de poissons et de produits de la pêche.
- Simplification de la documentation et des procédures pour les petits commerçants de poisson et décentralisation de la délivrance de ces documents.

Améliorer la valeur ajoutée des produits de la pêche par la transformation afin d'assurer la compétitivité sur les marchés régionaux et mondiaux

Les liens descendants, y compris la transformation et la commercialisation, sont essentiels à l'accroissement des exportations mondiales de poisson. Les normes de sécurité et de qualité sont donc essentielles. Le manque d'installations de transformation, d'expertise technique et de normes et directives nationales/régionales relatives aux normes de qualité dans les chaînes de valeur du poisson d'élevage en Afrique a conduit à un commerce intra-régional limité du poisson. Par conséquent, des investissements publics et privés sont d'une urgence absolue dans le cadre de l'amélioration de la valeur ajoutée des produits de la pêche en provenance d'Afrique. Dans cette perspective, les recommandations sont les suivantes :

- Mise sur pied des usines de transformation du poisson, à travers des partenariats public-privé (PPP) ou autrement, en vue d'ajouter de la valeur aux poissons sauvages et d'élevage pour l'exportation vers les marchés régionaux.
- Fourniture d'une formation aux organismes de certification, aux transformateurs et aux autres PME afin d'assurer la conformité aux exigences du marché à l'échelle régionale et mondiale.
- Renforcement de la promotion des produits de la pêche africains sur les marchés régionaux et internationaux par le biais de foires commerciales et d'autres occasions de ce genre.
- Renforcement de la recherche et du développement relatifs à la technologie post-récolte, la transformation et la valeur ajoutée.
- Préparation, publication et surveillance régulière des lignes directrices relatives aux normes de

qualité des produits aquatiques afin de protéger la santé publique et d'améliorer l'acceptabilité des produits aquacoles.

CONCLUSION

Le présent document de travail résume les opportunités qui existent pour l'Afrique en ce qui concerne le commerce intra-régional et continental du poisson. L'amélioration du commerce intra-régional du poisson et des produits de la pêche peut jouer un rôle majeur en termes de création d'emplois, de génération de revenus, de croissance économique et de développement, ainsi que de sécurité alimentaire et nutritionnelle. Des études menées dans quatre grands corridors commerciaux, à savoir l'Afrique de l'Ouest, l'Afrique australe, l'Afrique de l'Est et l'Afrique centrale, ont montré que ces corridors sont bien interconnectés. Cependant, il n'existe pas de politique continentale cohérente qui puisse guider le commerce intra-régional du poisson. Le présent document contient des recommandations issues d'études menées dans le cadre du programme FishTrade, financé par l'UE et mis en œuvre par WorldFish, l'UA-BIRA et le NEPAD. Il s'agit notamment d'inviter les États membres à accroître les investissements à tous les niveaux des chaînes de valeur de la pêche et de l'aquaculture, en tenant compte des besoins, des défis et des possibilités propres à chaque région et à chaque pays ; d'encourager la participation du secteur privé et des organisations non gouvernementales aux principales activités commerciales de la pêche ; d'améliorer la valeur ajoutée des produits de la pêche par la transformation afin d'assurer la compétitivité sur les marchés nationaux, régionaux et mondiaux ; d'améliorer l'accès aux marchés régionaux pour les petits et moyens producteurs de poisson ; et d'améliorer les méthodes de collecte de données sur la pêche.

RÉFÉRENCES

1. **African Union Commission-NEPAD. (2014).** Policy Framework and Reform Strategy for Fisheries and Aquaculture in Africa. Creating a conducive and enabling environment for the fish sector to create equitable, social and economic development in Africa. Africa Union Commission –NEPAD
2. **African Union. (2010).** Report of the CAMFA experts' meeting proceedings and recommendations. African Union, Addis Ababa, Ethiopia.
3. **Ahmed, A. F., Mohamed, Z. and Mansor Ismail, M.M. (2011).** Determinants of fresh fish purchasing behavior among Malaysian consumers. Current Research Journal of Social Sciences 3(2): 126-131.
4. **Ayilu, R. K., Antwi-Asare, T. O., Anoh, P., Tall, A., Aboya, N., Chimatiro, S. and Dedi, S. (2016).** Informal artisanal fish trade in West Africa: Improving cross-border trade. Penang, Malaysia: WorldFish. Program Brief: 2016-37
5. **Béné, C. (2008).** Global Change in African Fish Trade: Engine of Development or Threat to Local Food Security? OECD Food, Agriculture and Fisheries Papers, No. 10, OECD Publishing. Paris, France.
6. **FAO (2016).** Fisheries and Aquaculture topics: Fisheries and aquaculture governance. Topics Fact Sheets. In: FAO Fisheries and Aquaculture Department [online]. Rome. Updated 7 January 2016. [Cited 5 January 2017]
7. **FAO (2017).** Trade Policy Briefs: Trade in fish and fishery products. Food and Agriculture Organization, Trade and Markets Division (EST). Available at http://unctad.org/meetings/en/SessionalDocuments/MC11_01_FAO_en.pdf
8. **Gephart, A. J. and Pace, L. M. (2015).** Structure and evolution of the global seafood trade network. Environmental Research Letters
9. **Gordon, A., Fingold, C., Crissman, C.C., and Pulis, A. (2013).** Fish Production, Consumption, and Trade in Sub-Saharan Africa: A Review Analysis. WorldFish. Penang, Malaysia.
10. **Macfadyen, G. et al. (2011).** Value-chain analysis of Egyptian aquaculture. Project report 2011- 54. The WorldFish Center. Penang, Malaysia. 84 pp.
11. **Mapfumo, B. (2015).** Tilapia Markets in Sub-Saharan Africa. INFOFISH 4th International Trade and Technical Conference and Exposition on Tilapia Kuala Lumpur, April 2015.
12. **Nankwenya, B., Phiri, M.A.R, Edriss, A.K., Kaunda, E., Chimatiro, S. and Phiri, Horace (2018).** Determinants of fish trade flows in Africa. Journal of Sustainable Development 11(3) 1- 12.

- 13. The World Bank (2014).** Sustainable Aquaculture. the World Bank Brief, Available at <http://www.worldbank.org/en/topic/environment/brief/sustainable-aquaculture>
- 14. Tsamenyi, M., and A. McIlgorm. (2010).** Opportunities and Challenges for Intra-ACP Trade in Fish and Fish Products. Prepared for the International Trade and Regional Co-operation Section, Commonwealth Secretariat, London
- 15. UNACTAD (2018).** From Regional Economic Communities to a Continental Free Trade Area: Strategic tools to assist negotiators and agricultural policy design in Africa. United Nations Conference on Trade and Development, Division on International Trade in Goods and Services, and Commodities, Geneva 10, Switzerland.
- 16. Washington, S. and Ababouch, L. (2011).** Private standards and certification in fisheries and aquaculture: Current practice and emerging issues. FAO Fisheries and Aquaculture Technical Paper 553. Food and Agriculture Organization of the United Nations, Rome, Italy.

Professeur Emmanuel Kaunda

Université d'Agriculture et des ressources naturelles
de Lilongwe (LUANAR)
B.P. 219, Lilongwe, Malawi
Email : ekaunda@bunda.luanar.mw



African Union – Interafrican Bureau for Animal
Resources (AU-IBAR)
Kenindia Business Park, Museum Hill, Westlands Road
PO Box 30786-00100 Nairobi, Kenya.
Tel: +254 (20) 3674 000
Fax: +254 (20) 3674 341 / 3674 342
Email: ibar.office@au-ibar.org
Website: www.au-ibar.org

